Rhône-Alpes, Loire
Verrières-en-Forez
le Bourg

Maison, puis presbytère, puis école de soeurs de Saint-Joseph, colonie de vacances dite : La joie de Vivre

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42002632
Date de l'enquête initiale : 2005
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison, presbytère, école, colonie de vacances
Vocable : Saint-Joseph
Appellation : de soeurs de Saint-Joseph, dite: La joie de Vivre
Destinations successives : colonie de vacances

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1986, AH, 126

Historique

La congrégation des soeurs de Saint-Joseph reçoit un loyer de la commune pour la maison d´école de filles dont elle est propriétaire en vertu d´une donation faite par Blaise André Roux, acte du 9 févier 1830 (AC Verrières). Elles assurent l´instruction des filles et des visites aux malades et ont acheté une maison ; cette maison est vraisemblablement celle qui est étudiée. Le 12 janvier 1882 (AC Verrières) une délibération du conseil municipal accorde aux religieuses institutrices qui demandent la nomination d´une adjointe (elles ont plus de 80 élèves) l'installation d'une deuxième classe et d'un logement. En 1888 (AC Verrières), une copie du bail passé entre le maire et la supérieure des soeurs précise que celle-ci possède une maison sise à Verrières « pour servir à l´installation d´une école publique communale et au logement des institutrices » : au RDC, 2 salles pour les classes, une cuisine, une salle à manger, une salle de récréation ; au 1er, trois chambres (institutrice, adjointe, une chambre disponible si besoin). Le 15 juin 1901 (AC Verrières), une lettre du préfet de la Loire au maire rappelle la loi du 30 octobre 1886 : Loi du 30 octobre 1886 : substitution du personnel laïque au personnel congrégationniste dans la direction des écoles primaires publiques dans les département possédant une école normale depuis plus de 4 ans. Pour les écoles de filles, laïcisation graduelle au fur et à mesure des vacances de postes. Age maximum 60 ans. A Verrières l´institutrice chargée de la direction de l´école publique de filles a plus de 65 ans ; il faut de toute urgence la remplacer par une laïque. Un arrêté de fermeture de la congrégation des soeurs de Saint-Joseph de Lyon et donc de l´établissement de Verrières est fait à Paris le 10 juillet 1904 (AC Verrières). Le 2 septembre 1903 (AC Verrières) : déclaration d´ouverture d´une école primaire élémentaire avec Caméristat et classe enfantine, par Jeanne Marie Lyothier. Cet établissement est celui qui a été autorisé par décret du 6 janvier 1830 et le même qui précédemment était affecté à la tenue de l´école communale, et qu´elle dirigeait depuis 18 ans. Le 2 septembre 1904 (AC Verrières) : déclaration d´ouverture d´une école primaire privée, avec cours d´adultes, par Mlle Marie Ferrez, dans un local situé au bourg et appartenant à M. Jacques Robert, curé. Etablissement nouveau, extrait du registre des délibérations du conseil départemental de l´enseignement primaire, séance du 7 octobre 1904. Arrêté du 9 septembre 1904 (AC Verrières) par lequel le maire de Verrière s´oppose à l´ouverture d´une école privée de filles avec cour d´adultes, en alléguant que le local est insalubre et que la personne qui fait la demande, Mlle Marie Ferrez, est maladive. Le conseil rétorque que le local est une maison « neuve et qu´elle a été construite en vue d´y ouvrir une école » et donne l´autorisation d´ouverture.

Ce bâtiment deviendra par la suite l'actuelle mairie (1986 AH 163). Le dit Jacques Robert, curé, est établi dans l´ancienne école des soeurs de Saint-Joseph jusqu´en 1951 date à laquelle l´ancienne maison Fougerouse, et 24 ares de terrain attenant, sont acquis par la commune au nord de l´église pour y loger le desservant et servir de cure. L´ancien presbytère est racheté par la paroisse de Feurs (42) dans les années 1960 pour servir de colonie, l´édifice, appelé « la joie de vivre » appartient aujourd´hui à une société immobilière de Feurs qui accueille des enfants en colonies d´été, et des classes, groupes, pendant l´année. Le bâtiment d´origine a été un peu modifié et plusieurs rajouts sont effectués à la fin du 20e siècle et au début du 21e siècle. L´escalier situé sur la façade nord de la construction, anciennement à double volée convergente n´en possède qu´une qui conduit à une terrasse conduisant à un bâtiment construit postérieurement à l´ouest.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 19e siècle, limite 20e siècle 21e siècle

Description

L´édifice comprend un corps de bâtiment principal de plan quasiment carré avec un second corps de bâtiment en L et à l´ouest de la fin ou du début du 21e siècle (un précédent, plus étroit, dans le prolongement direct de la façade nord du corps principal, abritait un logement (plan des AD de la Loire, en document attaché) qui comprenait une cuisine, une salle à manger et un dépôt au rez-de-chaussée surélevé. Un troisième corps de bâtiment est situé dans l´angle nord-est du corps central ; il abritait vraisemblablement une remise dont les passages à double porte ont été modifiés pour l´aménager en bureaux. Au 19e siècle une cour (toujours existante) située à l´ouest abritait des lieux d´aisances (toilettes) pour les élèves, une deuxième (couverte vers les années 1970) se trouvait en face de la façade est du bâtiment principal, enfin une troisième était sur le côté nord. Le corps de bâtiment principal comprend cinq niveaux. L´étage de soubassement contient deux caves voûtées accessibles par deux doubles portes accessibles depuis la façade nord. L´une d´entre elles est placée au droit d´une voûte supportant une terrasse accessible par un escalier tournant en pierre ; l´escalier d´origine était à double volée droite et conduisait à une porte fenêtre résultant d´un agrandissement d´une ancienne fenêtre (il n´y avait par conséquent pas d´escalier à cet emplacement au départ). Le rez-de-chaussée surélevé est traversé de part en part, et d´est en ouest, par un couloir où est placé un escalier tournant à retours avec jours, accessible par une porte aménagée dans le mur est et située de plain-pied. De part et d´autre du couloir deux pièces abritaient à la fin du 19e siècle (cf 1er plan joint) respectivement au sud au nord un réfectoire et une classe puis un préau (auquel menait l´escalier implanté contre la façade nord) et une seconde classe (aujourd´hui les fonctions ont changées mais les dispositions sont semblables). Le premier étage carré abritait (cf second plan joint) une salle de travail et deux infirmeries au sud, trois chambres au nord. Le second étage carré devait également comporter des chambres, situées sous un étage de comble. Ces niveaux actuels n´ont pas été visités. Les façades ont des élévations à deux travées avec, sur les façades est et ouest, une porte centrale aménagée dans le rez-de-chaussée surélevé. Les ouvertures sont rectangulaires et en pierre de taille de granite, seul l´étage de comble comporte des oculi de forme ovale (oculus que l´on retrouve à l´étage de comble du corps de bâtiment situé dans l´angle nord-est). Le gros oeuvre est en moellon de granite avec chaînage d´angle en grosse pierre équarrie. Les façades sont terminées par une corniche en brique et tuile qui souligne une toiture à croupes couverte de tuiles creuses. Les autres toitures de la colonie sont à longs pans (le bâtiment situé dans l´angle nord-est, devait avoir une croupe à l´origine, la partie haute du mur pignon a été rehaussée).

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile creuse
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, 2 étages carrés, étage de comble
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à deux pans ; croupe
Escaliers : escalier intérieur : escalier tournant à retours avec jour, en charpente ; escalier hors-oeuvre : escalier tournant, en maçonnerie

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une société privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 18 octobre 1868-5 juin**

AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 18 octobre 1868-5 juin 1887. **Délibérations multiples concernant l'école de filles des soeurs de Saint-Joseph**. **4 mai 1886** : lettre du sous-préfet au maire. La congrégation des soeurs de Saint-Joseph reçoit un loyer de la commune pour la maison d´école de filles dont elle est propriétaire en vertu d´une donation faite par Blaise André Roux, acte du 9 févier 1830. Cet acte ne stipule aucune condition quant à la tenue de l´école de filles, mais comme il s´agit d´une congrégation à vocation enseignante, ' il est évident que le donateur a entendu faciliter l´installation à Verrières d´une école et que la libéralité n´a pu être faite qu´en échange d´un service public', donc les soeurs ne sont pas fondées de réclamer une indemnité de logement ou des frais de loyer à la commune. Donc la maison d´école de Verrières doit cesser d´être comprise au nombre de celles pour la location desquelles le ministère accorde une subvention. (Sous entendu, il faut louer un bâtiment pour l´école de filles ?). La même question est reposée en 1888. En pièce jointe, une copie du bail passé entre le maire et la supérieure des soeurs. Une maison sise à Verrières « pour servir à l´installation d´une école publique communale et au logement des institutrices » : au RDC, 2 salles pour les classes, une cuisine, une salle à manger, une salle de récréation ; au 1er, trois chambres (institutrice, adjointe, une chambre disponible si besoin).

- **AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 1er mai 1887-1er novembre**
  AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 1er mai 1887-1er novembre 1906. **Délibérations multiples concernant l'école de filles des soeurs de Saint-Joseph**. **15 juin 1901** : Lettre du préfet au maire. Loi du 30 octobre 1886 : substitution du personnel laïque au personnel congrégationiste dans la direction des écoles primaires publiques dans les département possédant une école normale depuis plus de 4 ans. Pour les écoles de filles, laïcisation graduelle au fur et à mesure des vacances de postes. Age maximum 60 ans. A Verrières l´institutrice chargée de la direction de l´école publique de filles a plus de 65 ans ; il faut de toute urgence la remplacer par une laïque. **13 avril 1902** : lettre du sous-préfet : le projet d´agrandissement du cimetière ne pourra recevoir de suite que lorsque des dispositions auront été prises pour le groupe scolaire. Or, cet agrandissement est urgent, et la commune a été autorisée à faire établir le plan et devis en octobre. La commune prie donc la sous-préf. De donner suite. **2 septembre 1903** : Déclaration d´ouverture d´une école primaire élémentaire avec Caméristat et classe enfantine, par Jeanne Marie Lyothier. Cet établissement est celui qui a été autorisé par décret du 6 janvier 1830 et le même qui précédemment était affecté à la tenue de l´école communale, et qu´elle dirigeait depuis 18 ans. Arrêté de fermeture. Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Etablissement de Verrières. Fait à Paris le 10 juillet 1904. **2 septembre 1904** : Déclaration d´ouverture d´une école primaire privée, avec cours d´adultes, par Mlle Marie Ferrez, dans un local situé au bourg et appartenant à M. Jacques Robert, curé. Etablissement nouveau. Extrait du registre des délibérations du conseil départemental de l´enseignement primaire, séance du 7 octobre 1904. Arrêté du 9 septembre 1904 par lequel le maire de Verrière s´oppose à l´ouverture d´une école privée de filles avec cour d´adultes, en alléguant que le local est insalubre et que la personne qui fait la demande, Mlle Marie Ferrez, est maladive. Le conseil rétorque que le local est une maison « neuve et qu´elle a été construite en vue d´y ouvrir une école » et donne l´autorisation d´ouverture.

- **AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 1er novembre 1906-25 mai**
  AC Verrières-en-Forez. Registres de délibérations du conseil municipal, 1er novembre 1906-25 mai 1941. **Délibérations multiples concernant l'école de filles des soeurs de Saint-Joseph**. **12 septembre 1928** : Déclaration d´ouverture d´école. Rosine Rosalie Robert déclare avoir l´intention de continuer, après l´expiration du délai légal, une école primaire de filles, au bourg, dirigée précédemment par Mlle Vernet.

- **AD Loire. Série O : 1597 (Verrières-en-Forez). Plusieurs documents concernant l'école de filles des**
  AD Loire. Série O : 1597 (Verrières-en-Forez). **Plusieurs documents concernant l'école de filles des soeurs de Saint-Joseph. 1834-1892**. **25 septembre 1839**. Lettre du maire au préfet. Des religieuses sont établies dans la commune. Elles assurent l´instruction des filles et des visites aux malades. Elles ont acheté une maison. **1er juillet 1841**. Lettre de l´instituteur au maire. Il y a à Verrières une ou plusieurs écoles de filles non autorisées, tenues par des personnes non brevetées. **5 janvier 1844**. Lettre du maire au préfet. Demande de secours pour les soeurs institutrices. Elles ont une centaine d´élèves, surtout de familles nécessiteuses. **8 septembre 1849**. Lettre de la supérieure des soeurs de Saint-Joseph au préfet. Depuis plusieurs années la commune loue pour l´instituteur communal une maison appartenant aux soeurs, qui en réclament le loyer. **1860**. Assurance des bâtiments communaux pour 1860 : seulement l´école. **23 août 1874**. Les religieuses institutrices communales demandent une indemnité de logement pour 1874. **12 janvier 1882**. Délibération. Les religieuses institutrices demandent la nomination d´une adjointe ; elles ont plus de 80 élèves. Le local permet l´installation d´une 2e classe et d´un logement. Avis favorable. Plan joint : **Plan de l´école communale de filles de Verrières**

(Loire). Encre et lavis coloré sur canson, 59x30,1, éch. 0,01 p. m., s. n. s. d. [j´ai noté : semble être le plan de la colonie de vacances] **8 février 1885**. Délibération. Des sommes sont allouées aux chauffages de l´école de garçons et de l´école de filles, et à la construction de la porte du cimetière. **17 février 1898**. Délibération. Désinfection de l´école publique de filles.

Illustrations

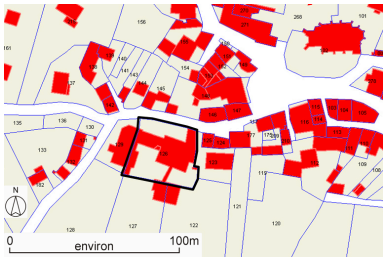

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AH, échelle originale 1:1250. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 1986
Dess. Thierry Monnet
IVR82_20134200003NUDA

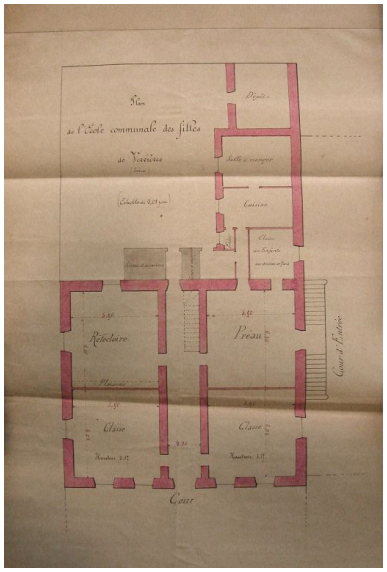

AD Loire. Série O : 1597. Plan du rez-de-chaussée surélevé de l´école communale de filles de Verrières (Loire). Encre et lavis coloré sur canson, AD Loire. O 1597
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134200004NUCA

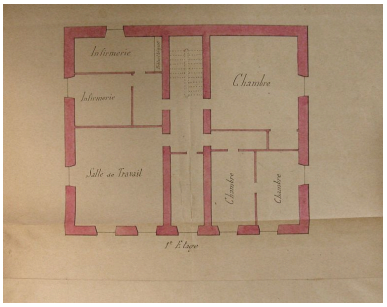

AD Loire. Série O : 1597. Plan du premier étage de l´école communale de filles de Verrières (Loire). Encre et lavis coloré sur canson, 59x30 AD Loire. O 1597
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134200005NUCA

Vue générale
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134200006NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord-est.
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134200007NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Verrières-en-Forez (IA42001491) Verrières-en-Forez
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Village de Verrières-en-Forez (IA42002628) Verrières-en-Forez

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire

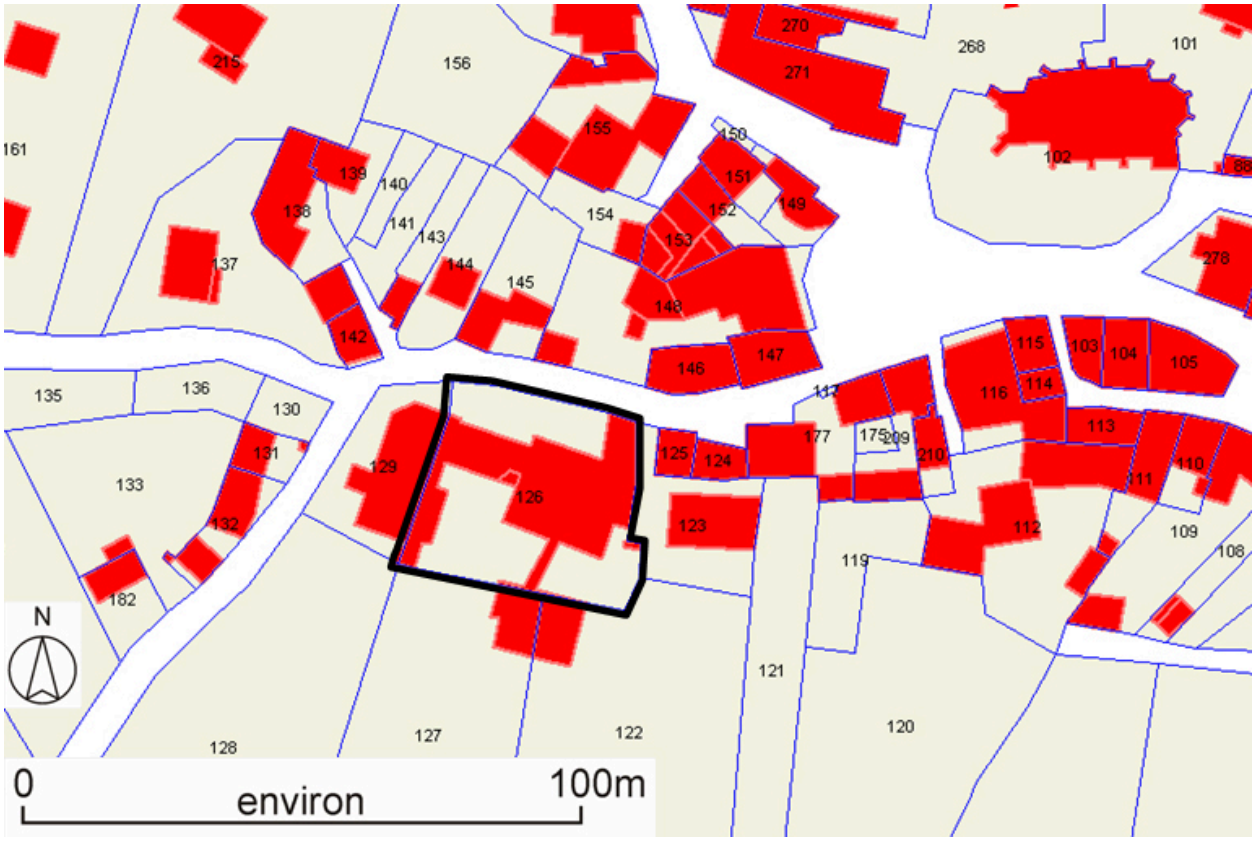

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AH, échelle originale 1:1250. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 1986

IVR82_20134200003NUDA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

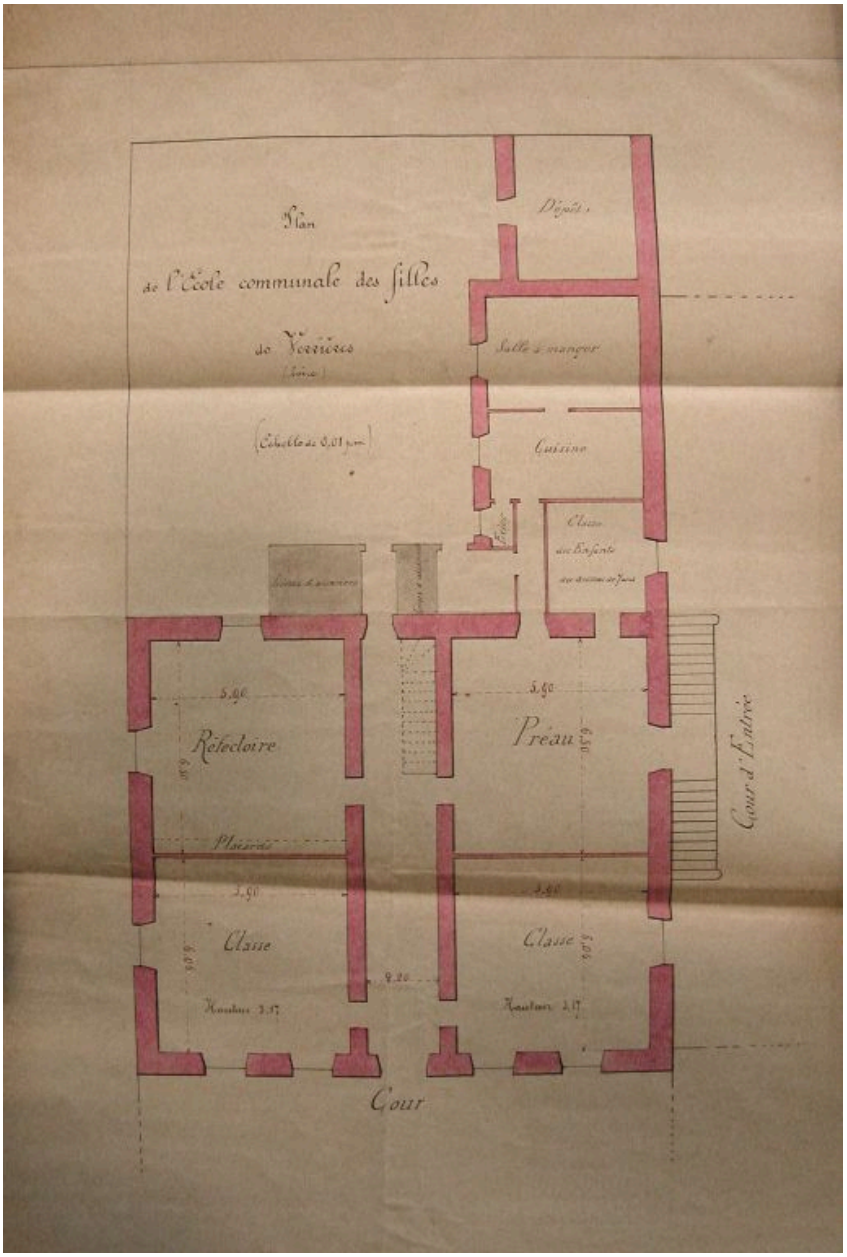

AD Loire. Série O : 1597. Plan du rez-de-chaussée surélevé de l´école communale de filles de Verrières (Loire). Encre et lavis coloré sur canson, AD Loire. O 1597

IVR82_20134200004NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

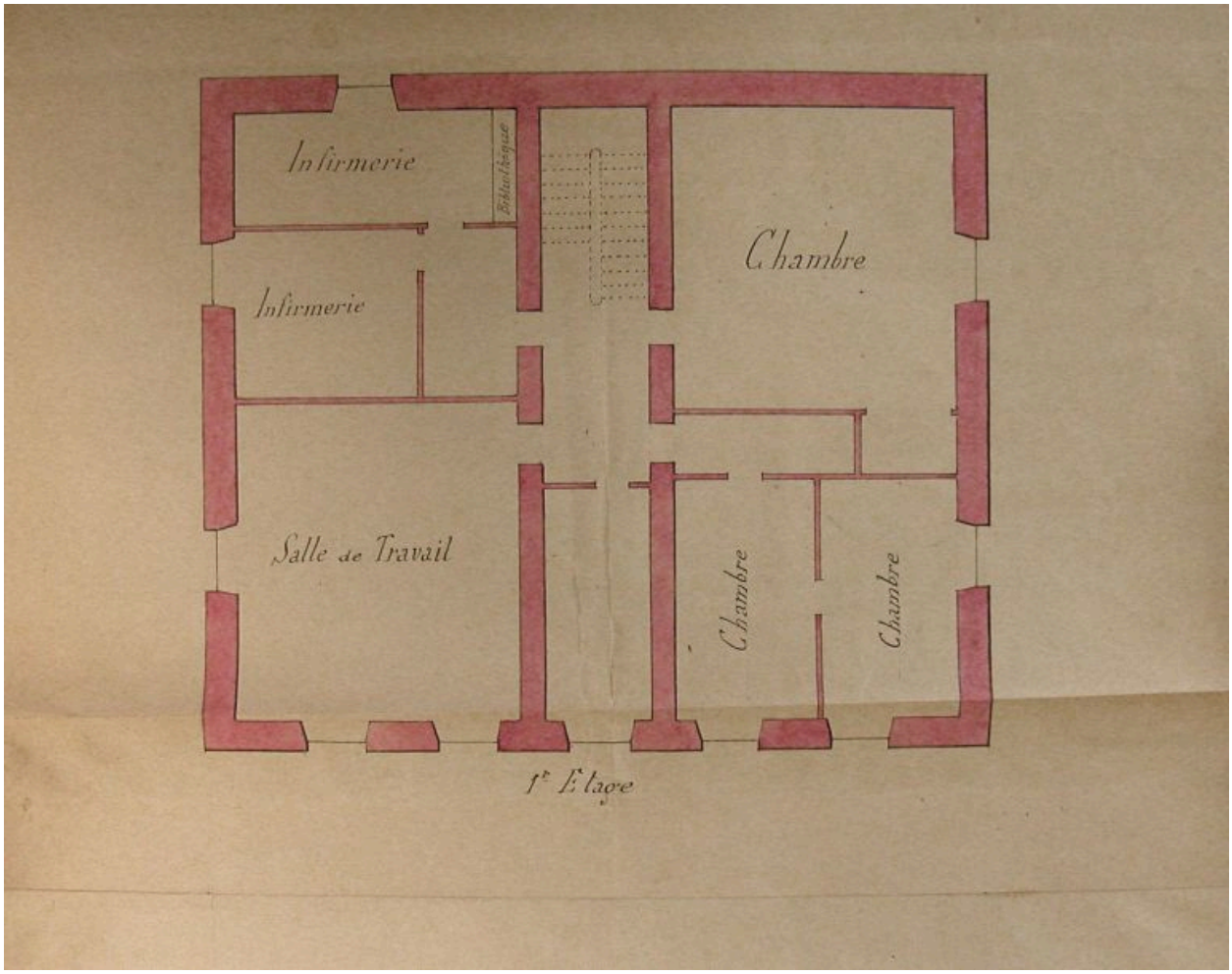

AD Loire. Série O : 1597. Plan du premier étage de l´école communale de filles de Verrières (Loire). Encre et lavis coloré sur canson, 59x30 AD Loire. O 1597

IVR82_20134200005NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale

IVR82_20134200006NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le nord-est.

IVR82_20134200007NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation